

SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **SICAV Axis Trésorerie** au 31 décembre 2019, qui font apparaître un actif net de **34.779.371** dinars pour un capital de **33.202.512** dinars et une valeur liquidative égale à **108,662** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois,

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 9 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4.1.1	<u>19 986 535</u>	<u>24 361 347</u>
Tires des Organismes de Placement Collectif		481 794	1 511 252
Obligations et valeurs assimilées		19 504 741	22 850 095
Placements monétaires et disponibilités		<u>14 829 238</u>	<u>6 061 085</u>
Placements monétaires	4.1.2	10 917 416	5 944 436
Disponibilités		3 911 822	116 649
Autres Actifs	4.1.5	<u>32 175</u>	<u>29 851</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>34 847 948</u></u>	<u><u>30 452 283</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	4.1.6	34 624	30 825
Autres créditeurs divers	4.1.7	33 953	35 929
TOTAL PASSIF		<u><u>68 577</u></u>	<u><u>66 754</u></u>
ACTIF NET			
Capital	4.1.8	33 202 512	29 119 004
Sommes distribuables		1 576 859	1 266 525
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(183)	178
Sommes distribuables de l'exercice		1 577 042	1 266 347
ACTIF NET		<u><u>34 779 371</u></u>	<u><u>30 385 529</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>34 847 948</u></u>	<u><u>30 452 283</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	251 384	1 171 826	311 736	1 249 491
Revenus des obligations et valeurs assimilées	251 384	1 125 404	311 736	1 185 675
Dividende	0	46 422	0	63 816
Revenus des placements monétaires	295 251	577 650	147 501	709 492
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	546 635	1 749 476	459 237	1 958 983
Charges de gestion des placements	(85 441)	(283 405)	(79 750)	(339 810)
REVENU NET DES PLACEMENTS	461 194	1 466 071	379 487	1 619 173
Autres charges	(14 919)	(56 310)	(13 415)	(63 158)
RESULTAT D'EXPLOITATION	446 275	1 409 761	366 072	1 556 015
Régularisation du résultat d'exploitation	(143 029)	167 281	(245 686)	(289 668)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	303 246	1 577 042	120 386	1 266 347
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	143 029	(167 281)	245 686	289 668
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	25 771	49 183	29 128	36 796
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	41 588	29 428	(7 255)	(15 678)
Frais de négociation de titres	0	(572)	(694)	(1 434)
RESULTAT DE LA PERIODE	513 634	1 487 800	387 251	1 575 699

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	période du 01/01/ au 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	513 634	1 487 800	387 251	1 575 699
Résultat d'exploitation	446 275	1 409 761	366 072	1 556 015
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	25 771	49 183	29 128	36 796
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	41 588	29 428	(7 255)	(15 678)
Frais de négociation de titres	-	(572)	(694)	(1 434)
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	-	(975 561)	-	(1 204 189)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(3 405 011)	3 881 603	(6 420 931)	(11 048 782)
Souscriptions				
- Capital	25 772 484	72 563 462	13 005 332	62 812 824
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	1 176	835
- Régularisation des sommes distribuables	1 009 728	2 674 759	464 522	2 155 882
Rachats				
- Capital	(29 034 485)	(68 557 993)	(19 178 478)	(73 282 767)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	(3 236)	(5 426)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 152 739)	(2 798 626)	(710 247)	(2 730 130)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 891 377)	4 393 842	(6 033 680)	(10 677 272)
ACTIF NET				
En début de période	37 670 748	30 385 529	36 419 209	41 062 801
En fin de période	34 779 371	34 779 371	30 385 529	30 385 529
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	351 541	281 306	340 973	382 504
En fin de période	320 067	320 067	281 306	281 306
VALEUR LIQUIDATIVE	108,662	108,662	108,015	108,015
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,57%	4,77%	4,48%	4,24%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2019.

Au 31 décembre 2019, La société SICAV AXIS TRESORERIE ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 19 986 535 dinars au 31 décembre 2019, détaillé comme suit :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
Obligations & valeurs assimilées			18 853 718	19 504 741	56,08%	651 023
Obligations			12 212 760	12 653 052	36,38%	440 292
AB 2011-1_10A_26092011		10000	200 000	202 587	0,58%	2 587
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11		10000	800 000	805 377	2,32%	5 377
AB2008_20A_21/05		3000	135 000	139 648	0,40%	4 648
AB09/B_15A_30/09		5000	166 500	169 390	0,49%	2 890
AB2010_15A_31/08		7000	279 790	286 213	0,82%	6 423
AB2010_15A_31/08		3000	119 790	122 550	0,35%	2 760
AB2017_5A_30/04		10000	597 000	621 546	1,79%	24 546
AMEN BANK 2014-5A-7.35%		1500	30 000	31 489	0,09%	1 489
ATBSUB17/A_7A_15/03		15000	1 500 000	1 593 239	4,58%	93 239
ATBSUB17/A_7A_15/03		1000	100 000	106 216	0,31%	6 216
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013		1000	20 000	20 755	0,06%	755
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05		3000	120 000	124 376	0,36%	4 376
ATL2016-1_5A_7.5%_270616		5000	200 000	206 164	0,59%	6 164
ATL2018-1_7A_8.5%_170718		5000	500 000	515 607	1,48%	15 607
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7ANS		4000	160 000	165 398	0,48%	5 398
ATTIJ_BANK_2017_SUB_5A_31/05		20000	1 200 000	1 241 731	3,57%	41 731
ATTIJ_LEAS_2018_1_5A_8,2%_15/06		2000	160 000	165 736	0,48%	5 736
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A		15000	300 000	312 658	0,90%	12 658
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A		5000	100 000	104 219	0,30%	4 219
BH09/B_15A_31/12		5000	192 000	192 022	0,55%	22
BHSUB2015_7.5%_7A		300	17 730	18 424	0,05%	694
BHSUB2015_7.5%_7A		1800	106 920	110 975	0,32%	4 055

BHSUB2015_7.5%_7A		6000	360 000	372 807	1,07%	12 807
BHSUB2015_7.5%_7A		3500	210 000	217 470	0,63%	7 470
BHSUB2016-1_7.4%_5A		5000	200 000	207 764	0,60%	7 764
CIL 2018/1_5A_10.6%_17/01		1500	150 000	162 162	0,47%	12 162
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%		32	1 910	1 974	0,01%	64
HL 2015-01 7A-7.85%		2000	120 000	125 065	0,36%	5 065
HL 2015-01 7A-7.85%		2000	120 000	125 065	0,36%	5 065
HL 2016-01 5A-7.65%		5000	200 000	206 254	0,59%	6 254
HL 2018-01 5A-8.3%		2000	160 000	166 328	0,48%	6 328
M.LEASING 2012_7A_6.5%		2000	40 000	41 806	0,12%	1 806
STB08/2_16A_18/02		10000	375 000	391 936	1,13%	16 936
STBSUB19_7A_29/11		5000	500 000	504 148	1,45%	4 148
TLSUB_2018_17/01_TMM+3%		4600	460 000	498 706	1,43%	38 706
UIB09/1_15A_17/07		38000	1 265 400	1 290 957	3,71%	25 557
UIB09/1_20A_17/07		3000	150 000	153 222	0,44%	3 222
UIB09/1_20A_17/07C		2700	135 000	137 900	0,40%	2 900
UIB2011-1_20A_26082011		5600	334 320	340 291	0,98%	5 971
UIBSUB2016_7.4%_5A		3000	176 400	188 083	0,54%	11 683
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117		2500	250 000	264 795	0,76%	14 795
Bons du trésor assimilables			6 640 958	6 851 689	19,70%	210 731
BTA 5.6 AOUT 2022		200	195 840	202 460	0,58%	6 620
BTA 5.6 AOUT 2022		300	292 560	303 408	0,87%	10 848
BTA 5.6 AOUT 2022		500	485 600	505 211	1,45%	19 611
BTA 5.6 AOUT 2022		200	192 120	201 568	0,58%	9 448
BTA 5.6 AOUT 2022		200	191 920	201 521	0,58%	9 601
BTA 5.6 AOUT 2022		200	191 720	201 473	0,58%	9 753
BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	510 026	1,47%	26 026
BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	51 003	0,15%	2 598
BTA 6% JUIN 2021		300	294 000	305 753	0,88%	11 753
BTA 6% JUIN 2021		205	201 618	209 002	0,60%	7 384
BTA 6% JUIN 2023		100	95 950	100 045	0,29%	4 095
BTA 6.3% OCT 2026		3850	3 715 635	3 802 625	10,93%	86 990
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)		150	154 515	156 848	0,45%	2 333
BTA 6% AVRIL 2023 (8ANS)		100	97 075	100 745	0,29%	3 670
Titres OPCVM			472 357	481 794	1,39%	9 437
MCP SAFE FUND		1370	160 538	166 296	0,48%	5 758
FCP AXIS AAA		3000	311 819	315 498	0,91%	3 679
TOTAL			19 326 075	19 986 535	57,47%	660 460
Pourcentage par rapport à l'actif					57,35%	

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 10 917 416 dinars au 31 décembre, réparti comme suit :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt		7 846 763	7 912 001	22,75%	65 238
CD_AB_0.5M_40J_10.10%_2912020		495 561	496 893	1,43%	1 332
CD_ATB_0.5M_80J_10.8%_532020		490 625	492 500	1,42%	1 875
CD_BH_0.5M_350J_11.4%_12112020		460 090	463 967	1,33%	3 877
CD_BIAT_0.5M_30J_10%_1512020		496 694	498 457	1,43%	1 763
CD_BIAT_0.5M_30J_10%_3012020		496 694	496 804	1,43%	110
CD_BIAT_1M_20J_10%_0212020		995 580	999 779	2,87%	4 199
CD_BIAT_1M_30J_10%_9012020		993 388	998 237	2,87%	4 848
CD_BT_1M_170J_10.5%_2442020		962 207	974 657	2,80%	12 449
CD_BTE_0.5M_70J_10.75%_2522020		491 810	493 565	1,42%	1 755
CD_BTE_1.5M_80J_10.5%_912020		1 472 638	1 497 264	4,31%	24 625
CD_UFACT_0.5M_70J_11.2%_0212020		491 475	499 878	1,44%	8 404
Prise en pension		3 000 835	3 005 415	8,64%	4 580
PL ATTIJ_3M_7.85%_13J_7012020		3 000 835	3 005 415	8,64%	4 580
Total		10 847 598	10 917 416	31,39%	69 818
Pourcentage par rapport à l'actif				31,33%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2019, le ratio susvisé s'élève à 19.85%

4.1.4. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 décembre 2019 une valeur comptable de 27 898 536 DT, soit 80,06 % du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	1 974	6 851 689			6 853 663	19,67%
AB	2 378 799			496 893	2 875 692	8,25%
ATB	1 699 455			492 500	2 191 955	6,29%
ATL	866 902				866 902	2,49%
ATTIJARI BANK	1 241 731				1 241 731	3,56%
ATTIJARI LEASING	748 011				748 011	2,15%
BH	1 119 462			463 967	1 583 429	4,54%
BTE				1 990 829	1 990 829	5,71%
BIAT				2 993 278	2 993 278	8,59%
BT				974 657	974 657	2,80%
UNIFACTOR				499 878	499 878	1,43%
ML	41 806				41 806	0,12%
CIL	162 162				162 162	0,47%
HL	622 712				622 712	1,79%
MCP SAFE FUND			166 296		166 296	0,48%
FCP AXIS AAA			315 498		315 498	0,91%
STB	896 083				896 083	2,57%
TL	498 706				498 706	1,43%
UIB	2 375 248				2 375 248	6,82%
Total	12 653 052	6 851 689	481 794	7 912 001	27 898 536	80,06%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 32 175 DT contre 29 851 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	32 175	29 851
Total	32 175	29 851

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 34 624 DT contre 30 825 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du dépositaire	5 984	5 984
Rémunération du gestionnaire	28 640	24 841
Total	34 624	30 825

4.1.7. Autres crédateurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 33 953 DT contre 35 929 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Commissaire aux comptes	12 052	13 042
Etat retenue à la source	5 802	5 802
CMF	4 071	3 648
Jetons de présence	4 974	5 000
Publications	1 972	2 860
Retenue à la source sur BTA	4 482	4 991
TCL	580	566
Autres crédateurs divers	20	20
Total	33 953	35 929

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2019, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 30-09-2019</u>	
Montant	36 397 153
Nombre de titres	351 541
Nombre d'actionnaires	498
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	25 772 484
Nombre de titres émis	248 655
Nombre d'actionnaires nouveaux	24
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(29 034 485)
Nombre de titres rachetés	280 129
Nombre d'actionnaires sortants	29
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 771
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 588
<u>Capital au 31/12/2019</u>	
Montant	33 202 512
Nombre de titres	320 067
Nombre d'actionnaires	493

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 1 171 826 DT contre 1 249 491 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus des obligations et titres émis par le trésor				
Revenus des BTA	86 007	335 076	93 909	376 563
Revenus des obligations	165 377	790 328	217 827	809 112
Revenus des titres OPCVM				
- Dividendes	-	46 422	-	63 816
TOTAL	251 384	1 171 826	311 736	1 249 491

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 577 650 dinars contre 709 492 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 Au 31/12/2019	Période du 01/01 Au 31/12/2019	Période du 01/10 Au 31/12/2018	Période du 01/01 Au 31/12/2018
Revenus des certificats de dépôt	85 705	163 786	56 751	308 469
Revenus dépôts à terme	175 608	327 952	39 829	142 665
Revenus compte courant rémunéré	29 357	81 332	28 718	105 275
Revenus des prises en pension	4 580	4 580	22 203	153 083
TOTAL	295 251	577 650	147 501	709 492

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 283 405 dinars contre 339 810 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	83 941	277 455	78 250	333 860
Rémunération du dépositaire	1 500	5 950	1 500	5 950
TOTAL	85 441	283 405	79 750	339 810

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 56 310 DT contre 63 158 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Rémunération du commissaire aux comptes	2 346	10 740	1 978	10 922
Redevances du CMF	9 327	30 828	8 694	37 096
TCL	1 042	3 283	930	3 747
Frais de publicité	1 122	6 029	-	4 590
Charge diverse	1 082	5 230	1 813	6 566
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	-	-	237
Contribution social de solidarité	-	200	-	-
TOTAL	14 919	56 310	13 415	63 158

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE :

5.1. Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5950 dinars TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV

5.2. Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculé en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 83 941 dinars TTC au titre du quatrième trimestre de l'exercice 2019